

Avant de s'inscrire, chaque marin doit vérifier son besoin de formation (indiqué sur le courrier reçu de la DIRM ou en contactant la DIRM : 02 76 89 91 09).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

INDISPENSABLE POUR VOTRE INSCRIPTION – MERCI DE COMPLETER TOUTES LES RUBRIQUES

RECYCLAGE MEDICAL I

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de marin et quartier : _____

Nom du financeur (pour établir la convention de formation) : _____

Adresse du financeur : _____

Numéro de Siret : _____

Dernière classe suivie : _____ Année : _____

Diplôme(s) obtenu(s) : _____ Année : _____

Nom, adresse et téléphone de votre dernier employeur : _____

Dernier emploi occupé : _____ Année de fin de contrat : _____

Avez-vous déjà suivi un stage de formation professionnelle continue : _____

Pour quelle formation : _____ en quelle année : _____

Dans quel organisme : _____

N° sécurité sociale : _____

Caisse de sécurité sociale de : _____ Département : _____

CONSTITUTION DU DOSSIER

RECYCLAGE MEDICAL I

DOCUMENTS à FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- La fiche de renseignements ci-jointe.
- 1 chèque de 135 € à l'ordre du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole (tarif 2023).
- 1 copie des deux premières pages de votre livret maritime.
- 1 copie d'une pièce d'identité **à jour** (carte d'identité recto/verso ou passeport).
- 1 grande enveloppe timbrée (format 22,9 cm X 32,4 cm - 2 timbres au tarif en vigueur), avec nom/prénom et adresse pour recevoir les attestations de formation.
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- 1 Copie du certificat médical des Gens de mer.
- Le cerfa ci-joint à compléter au stylo noir

INFORMATIONS IMPORTANTES

Sur le dossier inscription :

L'article 27 de l'arrêté du 12 août 2015 indique que les candidats doivent remplir les conditions d'entrée en formation fixées par l'arrêté correspondant. Ces conditions doivent être satisfaites au moment de l'inscription.

La réforme de la formation professionnelle maritime s'est mise en place au 1er septembre 2016. L'application informatique des agréments, des modules et des formations maritimes et de suivi des évaluations (AMFORE) constitue un outil national pour l'organisation et le suivi des formations maritimes.

L'utilisation obligatoire de ce nouvel outil implique **que les dossiers d'inscription à une formation doivent être complets et que le candidat doit être à jour de son aptitude médicale.**

Pour la demande de revalidation du titre

Le cerfa n°14949*03 (téléchargeable sur internet) doit être rempli au stylo noir pour demander la délivrance du titre maritime. Il devra être retourné à l'adresse suivante ou par mail :

DIRM MEMN *Unité de Formation Professionnelle Maritime* 4 rue du Colonel Fabien - BP 34 76083 LE HAVRE CEDEX

Courriel : ufpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02.76.89.91.09

Le marin devra également remettre à la DIRM une copie des attestations de formation.